

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**JEUDI 15 MARS 2018 – 15h**

---

## Compte-rendu

### Etaient présents :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Frédérique DUPERRET
- Olivia REGGIANI
- Aline ROLLAND

Messieurs

- Martin BIDO
- Bruno BOYER
- Paul-Marie CLARET
- Sylvain CLOCHARD
- Stéphane LIBS
- Pascal ROBIN

### Etaient excusés :

- Yves MEJEAN pouvoir à Stéphane Libs
- Boris THOMAS

### Y assistait :

Béatrice BOURSIER  
Coline DARIN

11 administrateurs sur 12 présents ou représentés.

### **1 - Validation du compte-rendu du dernier conseil d'administration**

Le compte-rendu du CA du 25 janvier 2018 est validé à l'unanimité des présents et représentés.

### **2 – Elections au CA**

5 à 7 candidats ont déclaré souhaiter se présenter cette année au Conseil d'Administration.

- Jérémy Breta, American Cosmograph Toulouse
- Paul-Marie Claret (sortant)
- Sylvain Clochard, Le Concorde, Nantes (sortant)
- Yves Méjean, Le Dôme Albertville (sortant)
- Jean-François Merle Multiciné (en attente de candidature définitive)
- Caroline Tronquoy (Théâtre André Malraux, Chevilly Larue)
- Jean-Marie Virginie (Juvisy, Athis-Mons, Paray Vieille Poste) a indiqué qu'il réfléchissait.

Stéphane Libs indique que la commission des jeunes exploitants de la FNCF a renouvelé ses membres et qu'il a été demandé aux syndicats de les faire participer à leurs travaux.

### 3 – Préparation Cannes

Le Festival de Cannes débutant un mardi, et les Journées Art & Essai dimanche 6 mai, l'Assemblée Générale du Scare aura lieu le mardi 8 mai, ainsi que le déjeuner, à la Plage du Majestic.

L'AFCAE dispose de la salle Debussy jusqu'au mardi 8 fin de matinée et souhaite privilégier les projections de films dans cette salle. L'AFCAE propose au Scare le créneau de l'après-midi pour son assemblée générale, à 14h45 avant le débat de l'AFCAE consacré à la réforme de l'Art & Essai ou à 16h30, après le débat.

Les administrateurs du SCARE, se sont prononcés par courrier électronique, pour que l'Assemblée Générale puisse avoir lieu à 14h45, juste après le déjeuner.

Cet horaire est moins favorable pour une bonne participation que dans la matinée.

Il est souhaité que l'AFCAE puisse rappeler dans la salle Debussy avant les projections mardi matin, l'horaire de l'assemblée Générale du Scare.

Les administrateurs devront également se rendre aux différentes tables pour inciter les adhérents à se rendre à l'AG. Des badges indiquant « à 14h30 j'ai AG » seront réalisés et distribués, en plus des Tote Bags.

Les thèmes du rapport moral sont discutés :

- Classement Art & Essai : le Scare souhaitait une réforme plus ambitieuse. Nous assistons pour la deuxième année consécutive à un écrêtement uniforme des subventions, consécutif au dépassement d'une enveloppe fermée. Cet écrêtement est particulièrement dommageable pour les salles les plus vertueuses qui ne bénéficient pas d'effets conjoncturels.

La réforme sera totalement effective pour le classement 2019 et il conviendra d'en observer l'ensemble des effets mais on peut d'ores et déjà s'interroger sur un réaménagement des grilles. Il a été observé que de nombreuses subventions « basiques » sont élevées.

La tenue des commissions régionales devra être d'autant plus rigoureuse pour les attributions des majorations et minorations, qu'elles auront un rôle majeur.

L'ensemble des critères doivent être examinés et donner lieu tant à des majorations qu'à des minorations : environnement socio-culturel, concurrence, diversité de la programmation ...

La conjonction d'une recommandation a priori qui va augmenter les indices avec une enveloppe fermée risque d'accentuer encore le phénomène.

- Après-VPF : Le rapport de l'IGF/IGAC a stoppé toutes les volontés de solidarité et de participation de certains distributeurs envers certains établissements. L'AFCAE a fait une proposition de contribution à 1/3, 1/3, 1/3 distributeurs, état, salles.

Le CNC avait annoncé au Congrès de la FNCF en septembre la création d'un observatoire pour déterminer les salles de la petite et moyenne exploitation qui devaient continuer à être aidées. Les travaux de cet observatoire seront menés par le service des études. Le SCARE a renouvelé la demande pour la mise en place de cet observatoire au cours des derniers rendez-vous à la direction du CNC, et notamment au mois de février.

Les demandes de contribution à l'équipement numérique sont uniquement portés par la petite et moyenne exploitation.

Les équipementiers proposent de plus en plus des solutions de leasing. Or, elles ne sont pas prises en compte comme dépenses éligibles au SFEIC.

Il serait intéressant de ré-organiser des rendez-vous avec les équipementiers afin de connaître les tendances futures et notamment en matière de leasing. Les coûts dématérialisés devraient également être éligibles.

Un équilibre doit être trouvé entre un recours trop important au fond de soutien pour combler les déficits, demander un accès pour des charges aujourd'hui non éligibles (ménage, coûts techniques en progression liés aux caisses, à la sécurité incendie) et conserver le fond pour sa raison première : rénovation et modernisation. Il faut permettre aux salles de rester attractives.

La demande du SCARE de modification de retour de fond de soutien en faveur des salles les plus fragiles est réitérée.

La chronologie des médias, la concentration et les implantations de multiplexes seront également traités dans le rapport moral.

Plusieurs partenaires ont donné leur accord pour être partenaires du déjeuner : ComScore, Angers Bermont / Gan, Box office.

#### **4 – CDAC / CNAC**

##### Implantation CGR Clayes-Souilly :

Le SCARE a porté un recours contre le projet d'implantation d'un CGR de 8 salles à Clayes-Souilly, conformément au vote du Conseil d'Administration du 6 décembre 2017.

Suite au rendez-vous téléphonique avec Laurence Franceschini, Médiateur du cinéma, par le Scare, avec son adhérent Luigi Magri, du cinéma Jacques Tati à Tremblay, Laurence Franceschini a demandé à être auditionnée lors de la CNAC.

Une réunion de concertation entre les différents organismes et salles (Scare, GNCR, Acrif, Jacques Tati) ayant porté un recours a eu lieu au Scare. Elle a permis d'organiser et coordonner les travaux pour une contribution commune.

Cette contribution a été réalisée par le GNCR et le SCARE. Un cabinet d'avocats a été mandaté par le Concorde, Le Cinq et le Jacques Tati et rend également une contribution.

##### Extension UGC Ciné Cité Créteil :

UGC a déposé une demande d'autorisation d'extension de l'UGC Créteil de 12 à 18 salles, autorisée par une CDAC le 1<sup>er</sup> février.

Le SCARE a été alerté de la situation qui met en péril certains de ses adhérents et en particulier le cinéma du Palais et la Lucarne, tous deux situés à Créteil. Un vote a été réalisé par courrier électronique et le conseil d'administration s'est prononcé pour un recours en CNAC contre la décision de la CDAC.

Les deux principaux cinémas impactés par cette extension, ne peuvent pas déposer eux-mêmes un recours. Le Scare a appelé l'ensemble de ses adhérents situés dans la zone, pour recueillir leur avis sur l'impact de l'extension et savoir qui ferait recours.

Aucune salle ne fait recours. Le bureau du Médiateur du cinéma a également été alerté. Madame le Médiateur a demandé à être auditionnée.

#### **5 – Rendez-vous CNC direction du cinéma et direction de l'innovation**

Un rendez-vous a été organisé le 1<sup>er</sup> février au CNC avec Xavier Lardoux, directeur du cinéma, Lionel Bertinet, directeur adjoint, Corentin Bichet, Stéphane Libs, Christine Beauchemin-Flot et Béatrice Boursier pour le SCARE.

Les points suivants ont été abordés :

- Le Scare a exprimé le souhait d'une évolution des critères qualitatifs du classement, tel qu'évoqué lors du rapport Raude. Le poids donné à l'aspect quantitatif et au seul indice dans le calcul de la subvention apparaît comme très important. Le Scare souhaite que les commissions régionales Art & Essai aient les moyens de mieux examiner l'ensemble des critères retenus dans les majorations, utiliser le cas échéant les minorations, disposer de cartes géographiques avec la concurrence, bénéficier d'une instruction succincte des dossiers ...

- Le Scare a exprimé son inquiétude quant à un nouveau dépassement, cette année encore, d'une enveloppe fermée, et a réitéré son opposition à une baisse uniforme imposée à l'ensemble des salles, plus défavorable aux salles les plus vertueuses.

- La demande d'accompagnement financier pour certaines actions du SCARE n'a toujours pas été acceptée, bien que le CNC ait exprimé à plusieurs reprises sa justification. Le CNC a proposé de renvoyer la demande chiffrée pour un traitement rapide.

- Après-VPF : le Scare a demandé des nouvelles de l'observatoire annoncé au Congrès de Deauville pour déterminer les salles de la petite et moyenne exploitation qui auraient besoin d'être accompagnées dans un renouvellement du matériel de projection. Les membres du SCARE ont alerté le CNC de l'urgence de la situation, les pannes à répétition sur le matériel, les membres du CNC ne semblant pas mesurer les problèmes. Ils se basent sur l'échéance de 2021 et un renouvellement du projecteur. Or de nombreux éléments, coûteux, doivent être remplacés dans de très nombreuses exploitations. Xavier Lardoux a indiqué que l'observatoire serait mis en place en interne au CNC.

- Modification des textes relatifs à l'aide sélective à la modernisation à la suite à l'arrêt du conseil d'Etat et le recours de MK2.

- Rendez-vous avec Raphaël Keller, directeur de l'innovation, de la vidéo et des industries techniques au CNC, et Baptiste Heynemann ; Aline Rolland, Stéphane Libs et Béatrice Boursier. Raphaël Keller et Baptiste Heynemann ont exposé le fond RIAM, désormais accessible à tout projet d'innovation relatif à l'exploitation. Le fond intervient dès le stade de l'étude de faisabilité. Un projet de développement d'un logiciel support programmation rentrerait tout à fait dans ce cadre.

Le Scare fait part également du souhait d'un guide conseil à l'attention des salles pour une meilleure utilisation du matériel. Le CNC propose de se rapprocher de la CST.

## **6 – Réflexion et groupe de travail « Business model, data, prospectives »**

Réflexion sur la rentabilité et la défense des salles plus fortement Art & Essai

Martin Bidou et Béatrice Boursier ont rencontré Pierre-Alexandre Moreau, Président des Studios de Tours. Le cinéma Les Studios est une association fonctionnant avec 18 salariés et 60 bénévoles. Il a exposé le modèle d'abonnement des Studios. Deux associations ont été créées : PST (Programmation des Studios de Tours) et EST (Edition des Studios de Tours). EST édite une revue avec un numéro NMPP et compte 25 000 abonnés à cette revue à 22€ par an. La revue est envoyée chaque mois à 16 000 d'entre eux (certains ne souhaitent pas la recevoir sous format papier). Ces abonnés bénéficient d'un tarif préférentiel de 5,20 € et de 4,20 pour les enfants et ados. 70% des entrées des Studios sont des abonnés. La fréquentation s'élève à 350 000 entrées par an (1,8 Millions de CA). La revue a un coût de fabrication, d'impression et d'envoi de 130 000 € par an et le gain est de 350 000 euros.

La cafeteria est louée à une association qui la gère.

Ce modèle doit être mis en regard d'un modèle avec carte d'abonnement 10 places classiques, qui compte des no-shows.

## **7 - Groupe de travail « charte distributeurs/exploitants » / Groupe du Louxor**

Un groupe de travail SCARE / DIRE / SDI a été constitué. Il regroupe des distributeurs et des exploitants désireux de travailler à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques, qui favorise un engagement en amont, l'exposition des films sur la durée, des choix affirmés de salle et de films, une communication dirigée sur les salles/films choisis.

Des distributeurs et des salles ont accepté de participer à l'expérimentation, suivant des conditions établies en réunion et affinées par la suite. Les distributeurs doivent proposer des films.

## **9 – Chronologie des médias**

Un premier scénario de compromis a été présenté par Dominique d'Hinnin, médiateur et François Hurard. La fenêtre salle serait préservée à 4 mois avec un élargissement des dérogations à 3 mois et Canal + serait avancé à 8 mois.

## **10 – Questions diverses**

### **- Cartes illimitées :**

Le Scare a envoyé aux salles concernées un récapitulatif du nouveau mode de calcul de la recette par billet sur les cartes illimitées, ainsi que les personnes à contacter pour une demande de renégociation des tarifs.

UGC n'a pas encore fait parvenir aux salles garanties les nouveaux contrats relatifs aux cartes illimitées.

Il est souligné que le tarif habituellement proposé est de 4,89 mais que les contrats couvrant la période 2018-2021, une révision des tarifs serait bienvenue.

La séance est levée à 18h